

## **Conseil supérieur des archives – Mardi 3 mai 2016**

### **Discours de M. Jean-Louis Debré, président du Conseil supérieur des archives**

Madame la Ministre,

Le chemin que vous venez de tracer pour le nouveau Conseil supérieur des archives dit bien la grande confiance que vous avez voulu me témoigner en me nommant son président. J'en suis particulièrement ému, et je ne voudrais pas commencer sans vous remercier de l'honneur que vous m'avez fait. La route est belle et exaltante : accompagner le ministère de la Culture dans une de ses politiques régaliennes les plus fondamentales ; soutenir le solide réseau que forme sur tout le territoire les services publics d'archives dans leurs missions de collecte, d'étude et de transmission du patrimoine national ; faire vivre l'idéal républicain et les valeurs de notre démocratie en plaçant les archives au cœur des grandes questions de société, dans la période troublée que nous connaissons, voilà qui ne pouvait que ravir l'ancien président du Conseil Constitutionnel, l'homme politique, mais aussi le passionné d'histoire, l'amoureux du patrimoine que je suis.

La politique que vous menez pour les archives est peut-être discrète aux yeux de la plupart de nos citoyens, elle n'en est pas moins indispensable, fondamentale. Oserais-je dire constitutionnelle... ? Elle est en tout cas constitutive de notre République et de notre vivre ensemble. J'ai été très sensible aux lignes de force que vous venez de dessiner. J'en retiendrai trois.

#### **I. Archiver pour l'avenir les sources du temps présent**

Dans mes précédentes fonctions, j'ai toujours été saisi par le caractère évanescant, insaisissable, éphémère de certains documents pourtant déterminants du mécanisme de la prise de décision. Je pense aux courriers électroniques, aux fichiers stockés sur les ordinateurs, mais aussi aux simples conversations entre hommes d'État, qui parfois sont lourdes de conséquences, et pourquoi pas aux textos, qui sont parfois les seules traces d'une décision politique... Je m'inquiétais pour les historiens de demain : quelles sources allaient-ils bien pouvoir se mettre sous la dent ? Mes pires craintes sont levées par ce que vous nous avez dit des programmes nationaux, menés à l'échelle interministérielle et sur l'ensemble du

territoire pour la conservation du numérique, qui s'étend à des masses encore plus importantes que ce que je viens d'évoquer : bases de données, état civil, cadastre...

Comme vous l'avez rappelé, il est également indispensable de compléter la collecte de ces archives politiques et administratives, de ces archives d'État, par celles qui, sans l'action des archivistes, nous échapperaient pour toujours : entretiens – ces « archives orales », qui donnent un peu de coffre à la voix des papiers publics –, mais aussi archives privées, archives des familles, des entreprises, archives des simples particuliers, parfois, dont la collecte contribue à l'écriture d'une histoire plurielle, riche, vivante. Je songe en particulier à ces milliers de documents, et parfois aux objets, que sont venus confier spontanément nos concitoyens lors de la « Grande Collecte » des souvenirs de la première guerre mondiale que votre ministère a récemment organisée. Ces poilus de 14-18 s'imaginaient-ils que leur journal de guerre, que le dessin qu'ils croquaient au fond de la tranchée, que la lettre qu'ils adressaient à leurs proches allaient contribuer, cent ans plus tard, à l'écriture de l'histoire, à la construction d'une mémoire, d'un patrimoine national ?

## **II. Diffuser, faire connaître l'« océan archivistique » rassemblé depuis des siècles, pour préserver autant que pour transmettre.**

Je suis surpris et impressionné par l'étroite corde raide que doivent tenir les Archives pour conserver les traces du passé *ad vitam æternam* tout en assurant leur accès à chacun, sans distinction aucune, qu'il s'agisse des sources historiques que les siècles nous ont léguées ou des preuves de notre droit, de nos droits, droit de la Nation mais aussi droits des citoyens. Car les archives ne servent pas qu'aux historiens ; à la charnière entre intérêt général et intérêt particulier, elles permettent également à des milliers de Français de se défendre, de prouver des droits, de se reconstruire parfois, de comprendre une histoire personnelle douloureuse. Les publics des services d'archives sont aussi pluriels que ne le sont les archives elles-mêmes.

Pour satisfaire tous ces besoins, ces démarches administratives parfois compliquées autant que ce besoin d'histoire ou ces délicieuses flâneries à travers le temps, il faut pouvoir se repérer dans le dédale des fonds, des classements, des serveurs maintenant, dans ces milliards de pages et ces téraoctets de données. Le portail FranceArchives.fr est un formidable outil pour donner accès à tous à ce patrimoine complexe car vivant, car fascinant. Outil à la fois citoyen, scientifique et de loisir, il permettra à chacun, où qu'il soit, de se découvrir des ancêtres à l'autre bout de la France, de comprendre le fonctionnement de nos institutions à travers les traces qu'elles ont laissées, de faciliter la recherche des historiens aussi bien

amateurs que chevronnés. Je dois dire que j'ai hâte de pouvoir y naviguer et d'y retrouver ma propre histoire. C'est pour cela, Mme la Ministre, que j'ai tenu à ce que la première réunion de notre Conseil supérieur y soit consacré et que la maquette et les ambitions de ce portail nous soient présentées. La construction de ce portail illustre parfaitement un rôle aussi central que discret joué par les archivistes depuis plus de deux siècles : ce sont eux qui *donnent du sens* aux documents qu'ils collectent, qu'ils conservent et qu'ils communiquent. Sans eux, nous serions perdus. Leur rôle est aussi grand que notre dette à leur égard.

### **III. Permettre la rencontre des mémoires**

Les Archives, enfin, quelles qu'elles soient, sont le lieu privilégié de la rencontre des mémoires, de leur partage, de leur enrichissement réciproque. Elles placent en effet dans un dialogue et une tension permanente mémoire individuelle et mémoire collective. Les destins particuliers dont elles témoignent forment le socle de la mémoire nationale. Comment ne pas penser à ces millions d'hommes de la génération de 14-18, dont chaque matricule est destiné à rejoindre le « Grand Mémorial », et qui forment, tous ensemble, une photographie de la France combattante de la première guerre mondiale – et, un siècle plus tard, la technologie aidant, une mine d'or pour le généalogiste, l'historien et le sociologue ? Les Archives sont aussi le lieu où la mémoire de la France trouve un écho mondial. Par son histoire, parfois douloureuse, la France a en commun avec de nombreux pays, avec de nombreux peuples, un passé qu'il convient d'entretenir, dans une démarche commune, sereine et apaisée, et ce d'autant plus au moment où les enjeux internationaux rendent cruciaux le partage des mémoires, l'enrichissement mutuel. Songeons ici au grand Michelet, pour qui les archives étaient d'abord « des vies d'hommes, de provinces, de peuples ».

Dans ces circonstances, qui mieux que les Archives ne pouvaient se voir confier la responsabilité des Commémorations nationales, qui chaque année soufflent les bougies des grandes dates qui ont forgé la « nation France », et qui accompagnent les événements organisés sur l'ensemble du territoire ?

Ces missions, cette politique, soyez sûre que le Conseil supérieur des archives vous aidera avec enthousiasme à la construire, à la faire vivre et connaître, à répondre aux attentes qu'elles suscitent. Avec les projets que vous venez de présenter, son carnet de route est bien rempli, et je souhaite que le CSA, en étroite collaboration avec les Archives de France et l'ensemble du réseau des archives, reprenne sans tarder le travail.

Je suis heureux pour cela de m'appuyer sur les fondations jetées par M<sup>me</sup> Georgette Elgey, dont le soutien et l'engagement passionné furent décisifs pour inscrire les archives au cœur de la cité, loin des images d'Épinal qui s'attachent trop souvent à elle. Votre passion pour l'histoire, votre passion pour les archives, chère Georgette Elgey, ont été la trame constante de votre activité, et le Conseil supérieur des archives ne peut que se réjouir de l'activité débordante que vous avez déployée à leur égard, en mettant votre expérience, votre expertise et vos connaissances au service des archives, et donc au service de l'État.

Le défi de vous succéder est difficile à relever, mais je suis heureux de compter pour cela sur le soutien d'un Conseil supérieur des archives renforcé. Les membres qui composent cette nouvelle « assemblée des archives » – qui n'est pas sans me rappeler quelques souvenirs – constituent les acteurs, les partenaires et les interlocuteurs privilégiés de la politique archivistique. Et la tâche n'était pas simple de faire en sorte que soit représentée la pluralité des missions qu'elle prend en charge. Parmi ceux qui se joignent pour la première fois aux travaux du CSA, je suis heureux de compter la CADA, la CNIL, autorités qui travaillent depuis longtemps en étroite intelligence avec les Archives de France, mais aussi des représentants de la « société civile des archives » : usagers – généalogistes (professionnels ou amateurs), historiens de tous horizons –, directeurs d'institutions patrimoniales et mémorielles – Bibliothèque nationale de France, Mémorial de la Shoah, INA –, juristes. Avec l'Administration, dont les plus hauts représentants sont présents aujourd'hui ; avec les territoires, représentés par l'Assemblée des régions de France, l'Assemblée des départements de France, l'Association des maires de France ; avec les écoles qui forment les archivistes de demain, École nationale des chartes, Institut national du patrimoine ; avec les professionnels des archives – nationales, départementales, municipales, d'entreprises – ; avec les représentants d'associations, nous formons, Madame la Ministre, les forces vives qui, dès aujourd'hui, vont se mettre au travail pour vous accompagner dans l'élaboration de la politique que vous venez de dessiner.

J'aimerais d'ailleurs que nous commencions sans tarder par prendre une décision importante, qui scellera symboliquement la passation de pouvoir que vous venez d'orchestrer. Vous savez que le Conseil supérieur des archives peut voter des motions qui vous sont ensuite soumises. J'aimerais que notre première motion soit de proposer la nomination de M<sup>me</sup> Georgette Elgey comme présidente d'honneur du Conseil supérieur des archives. Non seulement parce qu'une telle décision reconnaîtra officiellement le rôle capital qu'elle a joué

depuis toujours comme protectrice des archives, mais aussi parce que cette nomination lui permettra de se joindre, si elle le souhaite, aux travaux que nous allons entamer. Ce serait pour le nouveau président un appui incontestable.